

**TROISIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 6 JANVIER 2022
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 23 JUIN 2021**

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT AGRICOLE S.A.

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions
(Société anonyme de droit français)

PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS

de 10.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Troisième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 21-253 en date du 23 juin 2021, le premier supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 21-370 en date du 27 août 2021 (le "**Premier Supplément**"), et le deuxième supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 21-514 en date du 1^{er} décembre 2021 (le "**Deuxième Supplément**"), qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Ce Troisième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a approuvé sous le n°22-007 le 6 janvier 2022, en sa qualité d'autorité compétente en France pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base en vertu du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Troisième Supplément a pour objet de mettre à jour :

- le chapitre « *Documents Incorporés par Référence* » en page 41 et suivantes du Prospectus de Base suite à la publication par le Garant le 10 novembre 2021 de la présentation et des annexes à cette présentation relatives à l'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le troisième trimestre 2021 et les neuf premiers mois 2021 ;
- le chapitre « *Description de l'Emetteur* » en page 273 et suivantes du Prospectus de Base ainsi que la dernière page du Prospectus de Base suite à la modification du siège social de l'Emetteur et de l'Agent Placeur et Agent de Calcul ;
- le chapitre « *Informations Générales et Développements Récents* » en page 292 et suivantes du Prospectus de Base suite à (i) la publication le 2 décembre 2021 par le Garant d'un communiqué de presse intitulé « *Crédit Agricole S.A. - Augmentation de capital 2021 réservée aux salariés* » et (ii) la publication le 17 décembre 2021 par le Garant d'un communiqué de presse intitulé « *le Crédit Agricole affiche de fortes ambitions dans le financement automobile et la mobilité* ».

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Deuxième Supplément et ce Troisième Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 23(2) du Règlement Prospectus, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 12 janvier 2022 17h00), à condition que le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle soit survenu ou ait été constaté avant la clôture de l'offre ou la livraison des Obligations, si cet événement intervient plus tôt. Les investisseurs peuvent exercer leur droit de retirer leurs acceptations en contactant la personne auprès de laquelle ces investisseurs ont accepté d'acheter ou de souscrire des Obligations avant la date limite indiquée ci-dessus.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	3
DESCRIPTION DE L'EMETTEUR	13
INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS	15
DERNIERE PAGE DU PROSPECTUS DE BASE	17
RESPONSABILITE DU TROISIEME SUPPLEMENT	18

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

1. La section "2. En lien avec le Garant" du chapitre « Documents incorporés par référence » à la page 42 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

2. En lien avec le Garant

- (a) le communiqué de presse publié par le Garant le 6 juin 2019 relatif au Plan à Moyen Terme 2022 (le "**Plan à Moyen Terme 2022**") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/175254> ;
- (b) les états financiers audités non-consolidés au 31 décembre 2019 de Crédit Agricole S.A. tels qu'intégrés dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0168 (ci-après le "**DEU 2019**") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684> ;
- (c) les états financiers audités consolidés au 31 décembre 2019 du Groupe Crédit Agricole S.A. tels qu'intégrés dans le DEU 2019, disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684> ;
- (d) les états financiers audités consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2019 tels qu'intégrés dans l'amendement A.01 au DEU 2019 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2020 sous le numéro D.20-0168-A01 (ci-après l' "**A01 au DEU 2019**") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/179631> ;
- (e) le Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0184 (ci-après le "**DEU 2020**") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant incluant, notamment, les états financiers du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020 : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/187401> ;
- (f) l'amendement A01 au DEU 2020, qui inclut notamment les états financiers du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} avril 2021 sous le numéro D.21-0184- 01, (ci-après l' "**A01 au DEU 2020**"), disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/189520> ;
- (g) l'amendement A03 au DEU 2020, qui inclut notamment l'information financière du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2021 avec le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes du Groupe Crédit Agricole, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 août 2021 sous le numéro D.21-0184-A03 (ci-après l' "**A03 au DEU 2020**") disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/189498> ;
- (h) les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021 du Groupe Crédit Agricole avec le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes du Groupe Crédit Agricole publiés par Crédit Agricole S.A. le 27 août 2021 (les « **Comptes semi-annuels 2021 du Groupe CA** ») (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/189527>) ; et
- (i) l'amendement A04 au DEU 2020, qui inclut notamment l'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole au 30 septembre 2021, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 novembre 2021 sous le numéro D.21-0184-A04 (ci-après l' "**A04 au DEU 2020**") disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/190833> ; et
- (j) la présentation relative à l'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le troisième trimestre 2021 et les neuf premiers mois 2021 publiée par le Garant le 10 novembre 2021 (ci-après la « **Présentation des Résultats Q3** ») disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/190745> et les annexes à cette présentation publiées par le Garant le 10 novembre 2021 (ci-après « les **Annexes à la**

Toute déclaration contenue dans le présent Prospectus de Base ou dans tous documents incorporés par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base, dans la mesure où une déclaration contenue dans tout document ultérieurement incorporé par référence et au titre de laquelle un supplément au présent Prospectus de Base ou un Prospectus de Base publié par l'Emetteur en substitution du présent document et applicable à toute offre ultérieure de Titres serait préparé, modifierait ou remplacerait cette déclaration.

Les informations concernant l'Emetteur et le Garant, incorporées par référence au présent Prospectus de Base (les "**Informations Incorporées**") sont réputées faire partie du présent Prospectus de Base.

Postérieurement à la publication de ce Prospectus de Base, un supplément peut être préparé par l'Emetteur et approuvé par l'AMF conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus. Les déclarations contenues dans ces suppléments (ou dans tout autre document incorporé par référence dans ces suppléments) seront, dans la mesure où elles auront vocation à s'appliquer (de façon explicite, implicite ou autre), réputées modifier ou remplacer les déclarations contenues dans ce Prospectus de Base ou dans un document incorporé par référence dans ce Prospectus de Base. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, que si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Aussi longtemps que les Titres seront en circulation dans le cadre du Programme, les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base seront publiés sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) (à l'exception du Plan à Moyen Terme 2022 et des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021 du Groupe Crédit Agricole), sur le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com), sur le site Internet www.info-financiere.fr, ou sur le site internet du Garant (www.credit-agricole.com), selon le cas, dans les espaces susmentionnés pour les informations les concernant.

L'information incorporée par référence doit être lue conformément aux tables de correspondance ci-après. Les parties non-incorporées par référence des documents cités ci-dessus soit ne sont pas pertinentes pour les investisseurs soit figurent ailleurs dans le Prospectus de Base.

2. Le tableau de concordance en lien avec le Garant à la page 45 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

Le Garant

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes du garant, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	646 du DEU 2019 680 du DEU 2020 396 de l'A01 au DEU 2020 377-378 de l'A03 au DEU 2020 148 de l'A04 au DEU 2020
3.	FACTEURS DE RISQUES	
3.1	Fournir une description des risques importants qui sont propres au garant et qui sont susceptibles d'altérer sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée «facteurs de risque».	170 à 184 de l'A03 au DEU 2020
4.	INFORMATIONS CONCERNANT LE GARANT	
4.1.	Histoire et évolution du garant	Plan à Moyen Terme 2022 2-7 ; 9-13 ; 31-41 ; 43-113 ; 248-252 ; 584 ; 649-660 ; 681-685 du DEU 2020 2-3 ; 5-8 ; 9 ; 19-21 ; 38-41 ; 370 de l'A01 au DEU 2020 8-9 ; 16-17 ; 133-134 de l'A03 au DEU 2020 12-32 ; 146 de l'A04 au DEU 2020
4.1.1.	La raison sociale et le nom commercial du garant.	3 de l'A01 au DEU 2020 176 de l'A04 au DEU 2020

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
4.1.2.	Le lieu d'enregistrement du garant, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).	650 du DEU 2020 176 de l'A04 au DEU 2020
4.1.3.	La date de constitution et la durée de vie du garant, lorsque celle-ci n'est pas indéterminée;	650 du DEU 2020 136, 235 de l'A03 au DEU 2020
4.1.4.	Le siège social et la forme juridique du garant, la législation régissant ses activités, le pays dans lequel il est constitué, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.	41 ; 650 du DEU 2020 et au dos de la page de couverture du DEU 2020 136 ; 235 de l'A03 au DEU 2020 176 de l'A04 au DEU 2020
4.1.5.	Tout événement récent propre au garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.	248-252 ; 327-331 du DEU 2020 19-21 ; 38-41 ; 110-115 ; 117-120 ; 394 de l'A01 au DEU 2020 6-7 ; 36-39 ; 114 ; 251-255 l'A03 au DEU 2020 17-24 ; 143 des Comptes semi-annuels 2021 du Groupe CA 4-5 ; 33-36 ; 409 ; 114-119 de l'A04 au DEU 2020 49 des Annexes à la Présentation des Résultats Q3
4.1.6.	Indiquer la notation de crédit attribuée à un émetteur, à sa demande ou avec sa collaboration lors du processus de notation. Donner une brève explication de la signification de cette notation, si elle a déjà	112 de l'A04 au DEU 2020 55 des Annexes à la Présentation des Résultats Q3

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
	été publiée par l'agence qui l'a émise.	
4.1.7.	Donner des informations sur les modifications importantes de la structure des emprunts et du financement du garant intervenues depuis le dernier exercice.	232-234 ; 297-300 ; 478-480 du DEU 2020 24-25 ; 84-89 ; 265-267 de l'A01 au DEU 2020
4.1.8.	Fournir une description du financement prévu des activités du garant.	403-404 ; 422-423 ; 658 du DEU 2020 191-192 ; 210-211 de l'A01 au DEU 2020 40-42 ; 126-131 de l'A03 au DEU 2020 120-125 de l'A04 au DEU 2020
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
5.1.	Principales activités	
5.1.1.	Décrire les principales activités du garant, notamment : a) les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis; b) tout nouveau produit vendu ou toute nouvelle activité exercée, s'ils sont importants; c) les principaux marchés sur lesquels opère le garant.	14-28 ; 233-245 ; 497-502 ; 658 du DEU 2020 10-16 ; 25-38 ; 284-289 de l'A01 au DEU 2020 287-291 de l'A03 au DEU 2020
5.1.2.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration du garant concernant sa position concurrentielle.	7 ; 16-17 ; 44 du DEU 2020 9 ; 11-13 de l'A01 au DEU 2020
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	
6.1.	Si le garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le garant. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier	5-7 ; 410-415 ; 565-579 ; 660-670 du DEU 2020 3 ; 9 ; 201-203 ; 348-366 ; 381-394 de l'A01 au DEU 2020 342-371 de l'A03 au DEU 2020 6-11 de l'A04 au DEU 2020

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	Documents incorporés par référence (numéros de page)	
	la structure organisationnelle du groupe.	
6.2.	Si le garant est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué.	5 ; 410-413 ; 600-602 du DEU 2020 3 ; 201-203 de l'A01 au DEU 2020
7.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
7.2	Signaler toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont le garant à connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du garant, au moins pour l'exercice en cours	2-3 ; 248-252 du DEU 2020 19-21 ; 38-41 de l'A01 au DEU 2020 43-47 de l'A03 au DEU 2020
9.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
9.1.	Le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, au sein du garant, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors du garant lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci : (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions.	115-225 du DEU 2020 126-131 de l'A04 au DEU 2020
9.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'une quelconque des	119 ; 177 ; 219-224 du DEU 2020

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	Documents incorporés par référence (numéros de page)	
	personnes visées au point 9.1 à l'égard du garant et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens doit être faite.	
10.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
10.1.	Dans la mesure où ces informations sont connues du garant, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.	5 ; 33-34 du DEU 2020 3 de l'A01 au DEU 2020 83 de l'A04 au DEU 2020 63 de la Présentation des Résultats Q3
11.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GARANT	
11.1.	Informations financières historiques	
11.1.1	Informations financières historiques pour les deux derniers exercices (au moins 24 mois), ou pour toute période plus courte durant laquelle le garant a été en activité, et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	567-611 du DEU 2019 595-643 du DEU 2020
11.1.3	Normes comptables	575-584 du DEU 2019 604 à 613 du DEU 2020 2 ; 244-247 de l'A03 au DEU 2020
11.1.5	Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières auditées doivent inclure au minimum : (a) le bilan;	568 ; 570 ; 571-611 du DEU 2019 596-597 ; 598 ; 599-643 du DEU 2020

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
	(b) le compte de résultat; (c) les méthodes comptables et les notes explicatives.	
11.1.6	États financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole Si le garant établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.	389-556 du DEU 2019 193-362 de l'A01 au DEU 2019 409-584 du DEU 2020 201-370 de l'A01 au DEU 2020
11.1.7.	Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été auditées ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.	596 du DEU 2020 236-243 de l'A03 au DEU 2020
11.2	Informations financières intermédiaires et autres	6-131 ; 185-375 de l'A03 au DEU 2020 232-372 de l'A03 au DEU 2020 2-142 des Comptes semi-annuels 2021 du Groupe CA 4-125, 4-51 ; 114-125 ; 139-144 de l'A04 au DEU 2020 3-65 de la Présentation des Résultats Q3 3-56 des Annexes à la Présentation des Résultats Q3
11.3	Audit des informations financières historiques	
11.3.1.	Informations annuelles historiques	557-564 ; 612-615 du DEU 2019 363-369 de l'A01 au DEU 2019 585-592 ; 644-647 du DEU 2020 371-378 de l'A01 au DEU 2020

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
		373-375 de l’A03 au DEU 2020
11.3.1.a	Réserves, modification d’avis, limitations de responsabilité ou observations	557 du DEU 2019 363 de l’A01 au DEU 2019 644 du DEU 2020
11.4	Procédures judiciaires et d’arbitrage	530-531 du DEU 2020 305 ; 315 de l’A01 au DEU 2020 112 ; 132-138 de l’A04 au DEU 2020 56 des Annexes à la Présentation des Résultats Q3
11.5	Changement significatif de la situation financière de l’émetteur	659 du DEU 2020 394 de l’A01 au DEU 2020
12.	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	
12.1	Capital social - Indiquer le montant du capital émis ainsi que le nombre et les catégories d’actions qui le représentent, en mentionnant leurs principales caractéristiques; indiquer quelle partie du capital émis reste à libérer, en mentionnant le nombre ou la valeur nominale globale ainsi que la nature des actions non entièrement libérées, ventilées, le cas échéant, selon la mesure dans laquelle elles ont été libérées.	33-34 ; 537 ; 600 ; 650 du DEU 2020 83 de l’A04 au DEU 2020 63-64 de la Présentation des Résultats Q3
12.2	Acte constitutif et statuts - Le cas échéant, indiquer le registre et le numéro d’entrée dans le registre; décrire l’objet social du garant et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l’acte constitutif et les statuts.	650-657 du DEU 2020 135-153 de l’A03 au DEU 2020
13.	CONTRATS IMPORTANTS	

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
13.1	Résumer sommairement tous les contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité du garant à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.	659 du DEU 2020 201-203 de l'A01 au DEU 2020 4-5, 12 de l'A04 au DEU 2020

Les informations en lien avec le Garant qui ne figurent pas dans le tableau de concordance ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du Prospectus de Base.

Les Modalités des Titres 2013, les Modalités des Titres 2014, les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019 et les Modalités des Titres 2020 sont incorporées par référence dans le présent prospectus de base uniquement pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013, des Modalités des Titres 2014, des Modalités des Titres 2015, des Modalités des Titres 2016, des Modalités des Titres 2017, des Modalités des Titres 2018, des Modalités des Titres 2019 et des Modalités des Titres 2020.

Information Incorporée par référence	N° de page
Modalités des Titres 2013	48 à 131
Modalités des Titres 2014	48 à 137
Modalités des Titres 2015	49 à 151
Modalités des Titres 2016	55 à 158
Modalités des Titres 2017	68 à 174
Modalités des Titres 2018	77 à 183
Modalités des Titres 2019	79 à 187
Modalités des Titres 2020	50 à 167

Les éléments du prospectus de base en date du 11 septembre 2013, du prospectus de base en date du 8 septembre 2014, du prospectus de base en date du 3 septembre 2015, du prospectus de base en date du 5 septembre 2016, du prospectus de base en date du 5 septembre 2017, du prospectus de base en date du 5 septembre 2018, du prospectus de base en date du 24 juin 2019 et du prospectus de base en date du 24 juin 2020 qui ne sont pas incorporés par référence ne sont pas pertinents pour les investisseurs.

DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

Les sections intitulées « *Dénomination sociale, siège social et date de constitution* » « *Capital Social* » et « *Administration et Direction* » du chapitre « *Description de l'Emetteur* » en pages 273, 275 et 276 du Prospectus de Base sont supprimées dans leur totalité et remplacées par les stipulations suivantes :

« **Dénomination sociale, siège social et date de constitution** »

L'Emetteur est une société anonyme à Conseil d'Administration de droit français avec pour dénomination sociale Amundi Finance Emissions, immatriculé au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085 et ayant son siège social situé au ~~90~~**91-93**, boulevard Pasteur - 75015 Paris, France (téléphone : +33 1 76 33 30 30).

Amundi Finance Emissions a été constituée sous forme de société par actions simplifiée (anciennement dénommée VALINTER 15) aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 décembre 2010 pour une durée de 99 ans avec pour associé unique Amundi Asset Management (anciennement « Amundi »).

En date du 15 mai 2013, Amundi Asset Management a cédé la totalité de ses 2 500 actions à Amundi Finance. Le 18 juin 2013, Amundi Finance a cédé six (6) actions à six autres sociétés du groupe Amundi afin de constituer une SAS pluripersonnelle. En date du 27 juin 2013, après une augmentation de capital social, les sept associés ont décidé (i) de modifier la dénomination sociale de VALINTER 15 en Amundi Finance Emissions et (ii) de transformer la Société en Société Anonyme à Conseil d'Administration. Depuis cette date la Société est constituée sous la forme d'une société anonyme.

L'Identifiant d'Entité Juridique (*Legal Entity Identifier (LEI)*) de l'Emetteur est 969500NNS3F8MDFEQ946. »

« **Capital Social** »

Le capital social est fixé à 2 225 008 euros, divisé en 139 063 actions nominatives de 16 euros chacune (les "**Actions de l'Emetteur**"), qui sont toutes entièrement libérées. Chaque Action de l'Emetteur donne droit à un vote. 139 062 actions de l'Emetteur sont détenues par Amundi Finance et 1 action est détenue par Amundi Asset Management. L'Emetteur est administré par un Conseil d'Administration qui définit en toute indépendance la politique d'émission, d'investissement et de gestion de L'Emetteur. Les Administrateurs composant le Conseil d'Administration sont nommés par les actionnaires de l'Emetteur. L'Emetteur n'a pas de filiales.

Le tableau ci-dessous décrit le capital social de l'Emetteur à la date du présent Prospectus de Base :

Capital social

• Actions détenues par Amundi Finance	EUR 2 224 992
• Actions détenues par Amundi Asset Management	<u>EUR 16</u>
Total	<u>EUR 2 225 008</u>

Amundi Finance est une société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 304 601. Amundi Finance est un établissement de crédit de droit français agréé par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) le 28 mars 2000. Amundi Finance est domiciliée en France ; son siège social est situé au ~~90~~**91-93**, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. »

Administration et Direction

Les membres du Conseil d'Administration de l'Emetteur sont :

Administrateur	Adresse professionnelle	Activité principale en dehors de l'Emetteur
Mr. Jean-Philippe BIANQUIS (Président du Conseil d'Administration)	90 91-93 , boulevard Pasteur, 75015 Paris, France	Directeur Pôle Métier Structurés d'Amundi Asset Management
Mme Nadine FEDON	12 place des États-Unis, 92527 Montrouge Cedex, France	Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CA CIB) - Responsable du Refinancement Moyen Long Terme – Groupe Crédit Agricole

Mr. Frédéric FOUQUET	90-91-93 , boulevard Pasteur, 75015 Paris, France	Adjoint au Directeur des Risques d'Amundi Asset Management
Mr. Issiaka BERETE	90-91-93 , boulevard Pasteur, 75015 Paris, France	Directeur Général de LCL Emissions

Directeur Général

Mr. Issiaka BERETE	90-91-93 , boulevard Pasteur, 75015 Paris, France	Directeur Général de LCL Emissions
--------------------	---	------------------------------------

A la date du présent Prospectus de Base, il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les fonctions exercées par les Administrateurs en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Emetteur et leurs intérêts privés et/ou autres obligations, fonctions et responsabilités.

L'Emetteur est une filiale à 99,999% d'Amundi Finance, entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi, qui vise à s'assurer que le contrôle direct ou indirect exercé sur l'Emetteur n'est pas abusif.

Amundi Finance Emissions est dépendante d'Amundi Finance et du groupe Amundi, notamment pour ses moyens opérationnels. Ainsi, Amundi Finance Emissions ne disposant pas de moyens humains en propre pour réaliser son activité, elle s'appuie sur les infrastructures et moyens existants ainsi que sur le dispositif de contrôle interne (Risque et Contrôle Permanent, Contrôle de la Conformité et Audit-Inspection) du groupe Amundi. Par ailleurs, le placement des Titres, le back-office et le suivi d'activité des émissions de Titres sont assurés par Amundi Finance.

L'Emetteur n'a pas de salariés. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'avoir recours à des consultants et/ou de rembourser les frais liés aux services fournis pour le bénéfice de l'Emetteur sous réserve qu'ils soient conformes aux pratiques d'usage des marchés.

INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS

Le paragraphe intitulé « *Développements récents* » du chapitre "Informations Générales et Développements Récents" en page 298 du Prospectus de Base est complété par l'ajout des deux communiqués de presse suivants publiés par le Garant :

Communiqué de Presse publié par le Garant le 2 décembre 2021

Augmentation de capital 2021 réservée aux salariés

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés et anciens salariés¹ du Groupe Crédit Agricole (ACR 2021), dont la période de souscription s'est déroulée du 8 au 22 octobre 2021, a été définitivement réalisée ce 2 décembre 2021. 26 484 personnes, en France et dans 17 pays, ont souscrit, pour un montant global de 205,6 millions d'euros.

La formule d'investissement proposait un prix de souscription comprenant une décote de 20% sur le prix de l'action. L'émission et la livraison des actions nouvelles ont eu lieu ce jour.

Le nombre d'actions créées par cette augmentation de capital est de 21 556 100, portant à 3 113 575 591 le nombre total d'actions au capital de Crédit Agricole S.A.².

¹salariés d'une ancienneté d'au moins trois mois en France et dans 17 pays à l'international, et anciens salariés retraités, ayant conservé leurs avoirs dans leur PEE en France

²dont les actions liées aux programmes de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A., annoncés les 9 juin 2021 et 4 octobre 2021

Communiqué de Presse publié par le Garant le 17 décembre 2021

Le Crédit Agricole affiche de fortes ambitions dans le financement automobile et la mobilité

- **Le Crédit Agricole et Stellantis souhaitent s'allier pour créer un leader européen de la location longue durée**
- **CA Consumer Finance prévoit par ailleurs de développer un acteur paneuropéen multimarque du financement automobile, de la location et de la mobilité**

Le Groupe Crédit Agricole envisage avec Stellantis de créer un acteur paneuropéen de la location longue durée, possédé à parts égales par CA Consumer Finance et Stellantis(1). CA Consumer Finance deviendrait le partenaire exclusif de Stellantis sur la location longue durée, et la co-entreprise aurait pour objectif de gérer une flotte de plus d'un million de véhicules à horizon 2026. Ce projet de partenariat exclusif entre CA Consumer Finance et Stellantis leur permettrait d'intégrer immédiatement le top 5 des acteurs de la location longue durée en Europe.

Par ailleurs, CA Consumer Finance entend développer en propre un acteur paneuropéen multimarque du financement automobile, de la location et de la mobilité, s'appuyant sur l'expertise de FCA Bank et de Leasys Rent, repris à 100%, avec un objectif de 10 milliards d'euros d'encours en 2026. Cette nouvelle entité proposerait des offres en marques blanches et s'adresserait également aux plateformes, aux concessionnaires ainsi qu'aux acteurs de la location de courte durée.

La mise en œuvre des opérations envisagées entre Stellantis, Crédit Agricole S.A. et sa filiale CA Consumer Finance, devrait intervenir au premier semestre 2023, après consultation préalable des instances représentatives du personnel

et obtention des autorisations requises de la part des autorités de concurrence et des régulateurs compétents. L'impact de l'opération sur le CET1 de Crédit Agricole SA serait globalement neutre.

L'opération envisagée, équilibrée, préserverait la valeur créée au sein de la coentreprise FCA Bank, tout en accélérant le développement de CA Consumer Finance sur le marché en pleine expansion de la location longue durée. Ce projet d'opération offrirait à moyen terme un potentiel de croissance supplémentaire des revenus, confortant l'objectif de rentabilité défini pour CA Consumer Finance(2), sans remettre en cause à court terme sa trajectoire de résultats.

L'opération envisagée s'inscrirait dans le modèle de banque universelle du Groupe Crédit Agricole en renforçant les offres et services proposés à ses clients. Après l'annonce de l'acquisition d'Olinn par CA Leasing & Factoring et la création de CA Mobility par CA Consumer Finance et CA Leasing & Factoring, le Crédit Agricole continue à s'adapter à l'évolution des besoins de ses clients, notamment en matière de mobilité, et accompagne la transition vers la mobilité verte.

(1) Par la mise en commun de Leasys, filiale de LLD de FCA Bank, leader de son marché en Italie, et de Free2Move Lease, activité LLD couvrant historiquement les marques PSA

(2) Objectif de 15% de RONE en 2023 annoncé lors de la Journée Investisseurs CA Consumer Finance en décembre 2020

DERNIERE PAGE DU PROSPECTUS DE BASE

La dernière page du Prospectus de Base est supprimée et remplacée par les stipulations suivantes :

EMETTEUR

Amundi Finance Emissions
90 91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris
France

GARANT

Crédit Agricole S.A.
12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge, Cedex
France

AGENT PLACEUR

Amundi Finance
90 91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris
France

AGENT FINANCIER ET AGENT PAYEUR PRINCIPAL

CACEIS Corporate Trust
1 – 3, place Valhubert
75013 Paris
France

AGENT DE CALCUL

Amundi Finance
90 91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris
France

COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'EMETTEUR

Ernst & Young et Autres
1 – 2, place des Saisons
92400 Courbevoie
France

RESPONSABILITE DU TROISIEME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues dans le présent Troisième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Amundi Finance Emissions

91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE
en sa qualité de Directeur Général

le 6 janvier 2022

Au nom du Garant

J'atteste que les informations contenues dans le présent Troisième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Crédit Agricole S.A.

12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 6 janvier 2022



Le supplément au prospectus a été approuvé le 6 janvier 2022 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations figurants dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du supplément.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : n°22-007.